



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET

Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Vincent TESTORI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : FINANCES**Intérêts moratoires versés à un prestataire – Action récursoire à l'encontre de la Direction Régionale des Finances Publiques**

La réalisation de travaux a donné lieu au versement d'intérêts moratoires au profit de l'entreprise CUROT CONSTRUCTION dans le cadre du chantier de la base nautique du Lac Kir du fait du retard de traitement des mandats de paiement à l'issue de la réalisation des travaux.

Le montant total des intérêts moratoires s'élève à 8 929,01 €, dont 3 063,34 € relèvent d'un retard imputable à la Ville de Dijon (mandatement au-delà du délai de 20 jours lié à la difficulté pour récupérer les pièces justificatives) et 5 865,67 € sont imputables au Service de Gestion Comptable, le comptable public de la Ville de Dijon (paiement au-delà du délai de 10 jours dont il dispose).

Selon les dispositions de l'article 39 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière, "Les collectivités, leurs établissements publics et leurs groupements (...) sont remboursés par l'Etat, de façon récursoire, de la part des intérêts moratoires versés imputable à un comptable de l'Etat".

Il est donc proposé de demander à l'Etat, au travers de la Direction Régionale des Finances Publiques, de rembourser à la Ville de Dijon la somme de 5 865,67 € correspondant aux intérêts moratoires qu'elle a supportés du fait des retards de paiement imputables au comptable public, agent de l'Etat.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de solliciter** auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, le remboursement de la somme de 5 865,67 € correspondant aux intérêts moratoires versés par la Ville de Dijon à l'entreprise CUROT CONSTRUCTION suite aux retards de paiement imputables au comptable public ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	